

nestenn

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 1 février 2018

TRANSACTION VENTE

Pour un prix de vente inférieur ou égal à **80000 € : 7000 € TTC** d'honoraires forfaitaires.
Pour un prix de vente compris entre **80001 € et 150000 € : 8000 € TTC** d'honoraires forfaitaires.

Pour un prix de vente compris entre **150001 € et 300000 € : 6 % TTC** du prix de vente.
Pour un prix de vente compris entre **300001 € et 800000 € : 5 % TTC** du prix de vente.
Pour un prix de vente supérieur ou égal à **800001 € : 4 % TTC** du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Avis de valeur : 150 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Terrain : 10% du prix commercialisé
--

Garage : forfait 2500 euros

Société XLP IMMOBILIER , SASU au capital de 8000 euros € - Siège social : 276 avenue de Port-Fréjus - RCS FREJUS n ° 792589616 - Carte professionnelle TRANSACTIONS - GESTION - LOCATION n° 5960 délivrée par Préfecture du VAR

Garant : LLOYD'S - SEGAP , 8-10 rue Lamennais - 75008 PARIS

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur : Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur : **10 € TTC par m2** de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire : **10 TTC par m2** de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux :

Part bailleur : **3 € TTC par m2** de surface habitable.

Part locataire : **3 € TTC par m2** de surface habitable.

GESTION LOCATIVE

Appartement vide	Appartement meublé
7% TTC du loyer Charges comprise	8% TTC du loyer Charges comprises

AUTRES SERVICES

Suivi des travaux : 5% TTC de la facture avec un minimum de perception de 75 euros TTC.

Baux commerciaux - rédaction bail et état des lieux : 2 mois de loyer charges comprises à la charge du locataire

Local commercial : 6%TTC du prix de vente

Société XLP IMMOBILIER , SASU au capital de 8000 euros € - Siège social : 276 avenue de Port-Fréjus - RCS FREJUS n ° 792589616 - Carte professionnelle TRANSACTIONS - GESTION - LOCATION n° 5960 délivrée par Préfecture du VAR

Garant : LLOYD'S - SEGAP , 8-10 rue Lamennais - 75008 PARIS